

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 264

Artikel: Seco y cruel = Sec et cruel
Autor: Herrera Petere, José / Haldas, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026416>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le combat d'arrière-garde de la Suisse (suite)

non-remboursable de l'aide publique et privée suisse au développement apparaît comme très modeste avec ses 50 francs par habitant. Les échanges économiques avec les pays sous-développés sont donc une bonne affaire pour l'économie suisse ».

Prisonniers de leurs dettes

Qui dit aide au développement, dit aussi endettement progressif des pays sous-développés. En 1970, la somme des dettes publiques des PSD s'élevait à 67 milliards de dollars (dettes privées : 38 milliards de dollars), tandis que le produit de leurs exportations, pour la même année, se montait à 54,2 milliards de dollars. L'utilisation des moyens financiers mis à la disposition des PSD est donc systématiquement compromise par le service de la dette.

On admet que pendant les prochaines années, les

remboursements des pays sous-développés vont dépasser le montant de l'aide au développement : si le flux brut de nouveaux crédits reste constant, le service de la dette de l'Amérique latine représentera en 1977, 130 % des nouveaux crédits obtenus, celui de l'Afrique 121 % et celui de l'Asie du Sud 97 % (pour que le service de la dette se maintienne au niveau actuel, il faudrait que les crédits soient augmentés chaque année de 8 %...)

Dans ce contexte, l'exemple de la Suisse (quatrième des nations les plus riches du monde, à la douzième place parmi les seize pays du Comité d'aide au développement pour les apports financiers — 0,56 % — et à la treizième place pour l'aide publique — 0,21 % du PNB) est une fois de plus spécialement significatif.

Dans notre pays, l'aide publique (projets de développement et coopération technique, aide alimen-

taire et humanitaire, prêts avantageux, aide multilatérale) est proportionnellement faible et atteint 248 millions de francs en 1972. Mais il y a plus. Selon les calculs de R.H. Strahm, « les flux en retour des PSD vers la Suisse sous forme d'intérêts et de profits dépassent les apports de capitaux de l'économie privée suisse : ceux-ci atteignent en 1972 un total de 344 millions de francs mis ainsi à la disposition des pays sous-développés. Seuls les remboursements de dettes sont déduits, les flux en retour d'intérêts et de profits ne le sont pas : ces flux non recensés ont atteint, dans la même année, au moins 465 millions de francs au profit de l'économie privée ».

90 francs de moins par mois

Les travailleurs commencent à avoir mauvaise conscience à force d'entendre les autorités, les organisations économiques, proclamer que l'indexation des salaires est la cause première de l'inflation.

Voyez les fonctionnaires genevois : l'Etat-patron a adapté leurs salaires à la hausse de l'indice genevois, 9,82 % ; à une petite réserve près : l'indexation ne vaut que pour une partie du salaire (le salaire de base) et les salaires réels n'ont augmenté que de 7,27 % (salaires supérieurs) à 6,08 % (petits salaires).

Ajoutez à cela la progression à froid des impôts, qui diminuent le pouvoir d'achat de tous les salariés dont le revenu est inférieur à 75 000 francs, puisque le barème n'est pas indexé et que l'augmentation à froid n'est pas comprise dans l'indice des prix. Un employé de l'Etat marié, avec deux enfants, dont le salaire brut était de 2000 francs verra donc ses impôts augmenter de 350 francs à la suite de cette « indexation ».

Tout compte fait, il ne lui manquera que 90 francs par mois pour avoir le même pouvoir d'achat qu'en 1973.

Pas de quoi en faire un drame, quand on voit les difficultés de nos banquiers, de nos industriels, de nos spéculateurs.

Seco y cruel

Tuve en una ocasion,
alla en Toledo,
causa de ver a un viejo magistrado.

Me devoro un fiscal, agrio pedante
del rotundo proceso establecido:

«Iras a agonizar sobre la tierra
seca y cruel, en el Penal de Ocana.
Iras a fenecer en el garrote,
al compas de un momento,
seco y cruel,
en el Penal de Ocana.»

José Herrera Petere

Sec et cruel

*A Tolède, là-bas,
j'ai eu affaire un jour
à un vieux magistrat.*

*Vint l'aigre et pédant procureur
qui tôt dans les rondeurs
de son procès me dévora :*

« Sec et cruel, tu t'en iras
agoniser sur terre aux géôles
d'Ocana.

*Et à l'instant marqué,
sec et cruel, tu t'en iras
sous le garrot mourir
aux géôles d'Ocana. »*

(Version française de Georges Haldas.)